

Projet éolien des Herbes Sauvages

*Communes de Vieux Ruffec et Le Bouchage
Communauté de Communes du Confolentais
Département de la Charente (16)*

SOMMAIRE INVERSÉ



Energie du
Confolentais

**98 rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 41 31 09 02
Fax : 01 41 31 10 09**

Décembre 2016





Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une demande d'autorisation unique

Eolien - Méthanisation - Production d'électricité ou de biométhane à partir de biogaz

Ce formulaire de demande d'autorisation unique reprend les informations fournies par la DREAL (formulaire national d'accompagnement du dépôt).

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE					
<i>(Remplissez la case lorsque concerné)</i>					
Pièce	Référence CERFA	Document(s) papier concerné(s)	Page(s)	N° du fichier informatique	Observations
Code de l'environnement					
CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4-4° du décret n°2014-450)	CERFA 15293-01	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Cerfa 15293-01»</i>	p.17-27	16-wpd-HerbesSauvages-1-CERFA15293-01.pdf	
Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.34-35	16-wpd-HerbesSauvages-3-DescriptionDeLaDemande.pdf	
Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.36-44	16-wpd-HerbesSauvages-3-DescriptionDeLaDemande.pdf	
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 / 1° du CE)	AU-3	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Description de la demande»</i> et Trieur Plans DDAU	p.33	16-wpd-HerbesSauvages-3-DescriptionDeLaDemande.pdf	
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 / 2° du CE)	AU-4	Trieur Plans DDAU	-	16-wpd-HerbesSauvages-7.1-PlanDesAbords1et2.pdf	
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité - (R 512-6 / 3° du CE)	AU-5	Trieur Plans DDAU	-	16-wpd-HerbesSauvages-7.2-PlanDensembleGeneral.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-7.3-PlanDensembleE1aE4.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-7.4-PlanDensemblePL.pdf	



Étude d'impact (R 512-6 / 4° du CE)	AU-6	Etude d'impact sur l'environnement Projet éolien des Herbes Sauvages Volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement (annexe 2) Projet éolien des Herbes Sauvages Volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement (annexe 2) Carnet de photomontages Projet éolien des Herbes Sauvages Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact sur l'environnement (annexe 3) Projet éolien des Herbes Sauvages Volet technique de l'étude d'impact sur l'environnement (annexe 4) Projet éolien des Herbes Sauvages	-	16-wpd-HerbesSauvages-4-Etude-DImpact.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-4.2-VoletPaysager.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-4.2.1-VoletPaysager-CarnetDePhotomontages.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-4.3-VoletEcologique.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-4.4-VoletTechnique.pdf	L'étude d'impact est elle-même constituée de plusieurs volets séparés : • Volet principal • Volet paysager (et carnet de photomontages) • Volet écologique (volet principal et Notice d'incidences Natura 2000) • Volet technique - dont étude acoustique et étude d'ombre
Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (annexe 1) Projet éolien des Herbes Sauvages	-	16-wpd-HerbesSauvages-4.1-Etude-DImpact-Resume.pdf	
Évaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact sur l'environnement (annexe 3) Projet éolien des Herbes Sauvages	-	16-wpd-HerbesSauvages-4.3-VoletEcologique.pdf	
Étude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	Etude de dangers Projet éolien des Herbes Sauvages Résumé non technique de l'étude de dangers Projet éolien des Herbes Sauvages	-	16-wpd-HerbesSauvages-5-EtudeDeDangers.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-5.1-EtudeDeDangers-Resume.pdf	
Code de l'urbanisme					
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R531-7 du CU)	AU-3	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme»</i> et Trieur Plans DDAU	p 52	16-wpd-HerbesSauvages-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	
Notice précisant (R431-8 du CU) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme»</i>	p.51	16-wpd-HerbesSauvages-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	
Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme»</i> et Trieur Plans DDAU	p.53-58	16-wpd-HerbesSauvages-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-7.5-PlanDeMasse.pdf	
Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme»</i>	p.60-65	16-wpd-HerbesSauvages-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	
Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	DDAU Parc éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme»</i>	p.66-71	16-wpd-HerbesSauvages-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	



Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinants et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme»</i>	p.74-77	16-wpd-HerbesSauvages-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontages en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme»</i>	p.74-75	16-wpd-HerbesSauvages-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontages en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme»</i>	p.76-77	16-wpd-HerbesSauvages-6-DocumentsSpecifiquesCodeDeLUrbanisme.pdf	L'intégration paysagère est étudiée plus en détails dans l'étude paysagère et carnet de photomontages en annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
Décret n°2014-450					
Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	-	-	-	-	
Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	Etude d'impact Projet éolien des Herbes Sauvages	-	16-wpd-HerbesSauvages-4-EtudeDImpact.pdf	
Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret)	PJ-3	APO Projet éolien des Herbes Sauvages Pochette Plans APO	-	16-wpd-HerbesSauvages-5.2-ApprobationDu-ProjetDOuvrage.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-5.2.1-CarteDeSituationAPO.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-5.2.2-CarteDeSituationLiaisonsElectriquesAPO.pdf 16-wpd-HerbesSauvages-5.2.3-PlanDeMasseAPO.pdf	L'approbation du projet d'ouvrage précise l'ensemble des normes techniques applicables aux câbles souterrains et aux postes de livraison électrique du parc éolien des Herbes Sauvages. De plus, l'étude d'impact détaille les modalités techniques de réalisation du raccordement souterrain et analyse les effets potentiels sur l'environnement.
Si le projet nécessite dérogation «espèces protégées» , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	-	-	-	-	Selon les experts écologues qui ont analysé les impacts du Projet éolien des Herbes Sauvages, celui-ci ne remet pas en cause l'état de conservation des espèces protégées sur le site (cf. étude d'impact et volet écologique). Conformément au guide sur l'application de la réglementation relative aux espèces protégées pour les parcs éoliens terrestres (mars 2014), aucune demande de dérogation n'est donc nécessaire.
Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-5	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Accords et avis consultatifs»</i>	p.88-103	16-wpd-HerbesSauvages-8-AccordsAvisConsultatifs.pdf	
Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-6	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Accords et avis consultatifs»</i>	p.82-87	16-wpd-HerbesSauvages-8-AccordsAvisConsultatifs.pdf	
Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	DDAU Projet éolien des Herbes Sauvages <i>Partie «Description de la demande»</i>	p.45	16-wpd-HerbesSauvages-3-DescriptionDeLa-Demande.pdf	